

PERSPECTIVES A P R È S
QUOTAS

LIBRE-ÉCHANGE

DÉVELOPPEMENT PULPE

ALCOOL
SUCRE PRODUCTION

2020 ÉTHANOL MARCHÉ

LA VISION
AVENIR  MONDIAL

BETTERAVE

IMPORTATION FILIÈRE EN FRANCE

CROISSANCE

ÉVOLUTION **2015**

MODERNISATION ÉTATS-UNIS

DOSSIER DE PRIX

2017... **PRESSE** CHIMIE
DU VÉGÉTAL

PRODUCTIVITÉ BIOCARBURANTS ÉCONOMIE

INTERPROFESSION

COMPÉTITIVITÉ BRÉSIL

EXPORTATION



LA BETTERAVE
SUCRIÈRE
FRANÇAISE
EN
2015

Contact Presse

Carine Abecassis - cabecassis@cgb-france.fr

Tel: 01 44 69 41 36 / 06 27 05 23 80



DOSSIER DE PRESSE

CAMPAGNE BETTERAVIÈRE 2014 - 2015

Sommaire

Programme de l'Assemblée Générale 2014p. 3

La betterave prépare la fin des quotas sucre.....p. 4

Bioéthanol : Etat des lieux et perspectives.....p.8

Le digital au coeur de la communication
de la betterave avec Miss Betterp. 10

Chiffres-clés.....p. 11

Pour illustrer vos articles, inscrivez-vous sur
notre photothèque en ligne :
<http://phototheque.labetterave.fr>

LA PHOTOTHÈQUE
DE
LA BETTERAVE SUCRIÈRE FRANÇAISE













MON COMPTE | MON PANIER | DÉCONNECTER

Vous recherchez

CULTURES / BETTERAVES

BETTERAVES

12 dossiers

 41 albums Analyse de la terre	 33 albums Préparation de la terre	 75 albums Semis	 19 albums Semences	 122 albums Croissance	 38 albums Traitements
 24 albums Binage	 123 albums Arrachage	 88 albums Silos	 33 albums Aire de stationnement	 11 albums Grutage - Enlèvement silos	 13 albums Gros plan - Betteraves



PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MARDI 9 DÉCEMBRE 2014
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS

11h00 - 13h00

Quels marchés pour la betterave post 2017 ?

Martin TODD, Directeur Général - LMC International

José ORIVE, Directeur Général - Organisation International du Sucre (OIS)

Philippe MARCHAND, Directeur biotechnologies - Total Energies Nouvelles

Francis PERRIN, Président de Stratégies et Politiques Energétiques

15h00 - 17h00

Quels outils de régulation dans un marché dérégulé ?

Joost KORTE, Directeur Général Adjoint, direction générale de l'agriculture et du développement rural - Commission européenne

Valerie VERCAMMEN, Secrétaire générale - Confédération des Betteraviers Belges (CBB)

Jean CORDIER, Professeur Département économie rurale et gestion - AgroCampus Ouest

Gilles KINDELBERGER, Directeur Général - SENALIA

Gilles BOLLE, Président de la Commission économique - CGB

17h00

Discours de clôture

Eric LAINÉ, Président de la CGB

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture



La betterave prépare la fin des quotas sucre

A l'occasion de son Assemblée Générale, la Confédération Générale des planteurs de Betteraves fait le point sur la campagne betteravière 2014 - 2015. A deux ans de la fin des quotas, la filière met tout en œuvre pour pouvoir faire face, en 2017, à la concurrence du marché mondial.

Campagne betteravière 2014 - 2015 : de bons rendements

Après des semis réalisés dans de bonnes conditions, des difficultés liées au manque d'eau sont apparues lors de la levée. Toutefois, les précipitations importantes de fin juin à fin août et le mois de septembre ensoleillé et sec ont permis une croissance importante des racines et de la richesse en sucre. La campagne 2014 - 2015 est une bonne campagne avec des rendements (93 tonnes/ha à 16°) supérieurs à la moyenne 5 ans (89 t/ha). La production de betteraves va ainsi atteindre les 37,6 millions de tonnes (Mt) qui se répartissent selon les différents débouchés comme décrit ci-dessous :

- 20,4 Mt pour le sucre du quota
- 8,5 Mt pour l'alcool et l'éthanol
- 3,9 Mt pour l'export marché mondial de hors quota, travail à façon quota DOM et quota UE
- 3,3 Mt pour l'industrie chimique
- Reste 1,5 Mt (équivalent à 200 000 tonnes de sucre) qui seront reportés sur la campagne 2015 – 2016. Un report très limité grâce à une politique de surfaces adaptée aux débouchés contractualisés.

Nouveau mode de réception des betteraves en 2014 : la forfaitisation de la tare collet

La modernisation des réceptions a pour objectif de réduire les coûts de cette opération, tout en maintenant une évaluation fiable des betteraves.

Après une année de tests dans 4 usines pilotes lors de la campagne 2013 - 2014, la forfaitisation de la tare collet a été généralisée en 2014 aux centres de réception de toutes les usines (à l'exception des usines de Souppes-sur-Loing et de Nangis).

Ce nouveau mode de réception des betteraves a pour objectif d'assurer plus d'équité entre les planteurs, de livrer le maximum de betteraves, donc de gagner en productivité, mais également de réaliser des économies dans les centres de réceptions.

Les autres étapes à venir de la modernisation des réceptions sont la réduction des pertes au lavage des échantillons et l'automatisation de la saccharimétrie. La CGB souhaite aboutir rapidement à un accord avec les fabricants de sucre sur ces deux sujets.

2017 : Des quotas supprimés mais une filière qui garde son organisation !

La filière est en pleine préparation de l'après 2017. Car si la suppression des quotas sucre et du prix minimum de la betterave seront effectives dès 2017, le dispositif interprofessionnel et contractuel, qui s'applique actuellement pour la filière betteravière est maintenu et la CGB en tant qu'association de planteurs reconnue est habilitée à négocier collectivement l'ensemble des conditions contractuelles figurant dans l'accord interprofessionnel et le contrat.

Il reste donc encore deux semis et deux récoltes (2015 et 2016) pour se préparer et fixer les quantités de betteraves à produire et définir à quel prix les vendre.

NOTE AUX RÉDACTIONS

Néanmoins, le dispositif interprofessionnel et contractuel étant conservé, la CGB veillera demain au partage équitable de la recette de la filière entre planteurs de betteraves et fabricants de sucre. Les négociations concernant ces dispositions nouvelles auront lieu dans le courant de l'année 2015 entre la CGB et le SNFS (Syndicat National des Fabricants de Sucre).

La suppression des quotas devrait avoir pour conséquences :

- Une augmentation de la production de sucre et d'isoglucose
- Une diminution de la demande en sucre dans l'UE (du fait du développement de l'isoglucose et en fonction des importations)
- Une diminution des prix du fait d'un déséquilibre entre offre et demande, dans l'UE
- Un plus grand recours aux exportations sur le marché mondial avec une grande volatilité des prix

«Ce changement doit être vu comme une opportunité et c'est en ce sens que nous préparons nos planteurs. Nous nous adaptons comme dans les autres productions et la betterave a suffisamment d'atouts pour faire face à ce cap décisif : une plus grande volatilité des prix dans l'UE.» conclut Eric Lainé, Président de la CGB.



Être compétitif sur le marché mondial d'ici 2017

- **Réduire les coûts de production pour faire face aux concurrents**

Depuis la décision de supprimer les quotas en 2017, la filière betteravière met tout en œuvre pour être, dès que possible, compétitive sur le marché mondial, essentiellement face à sa principale concurrente la canne à sucre.

A l'heure actuelle, les coûts de production français sont encore supérieurs à ceux du Brésil, principal producteur mondial de sucre de canne, d'environ 30%. Les coûts brésiliens ont tendance à augmenter sous l'effet croisé de l'augmentation du coût de la main d'œuvre et de l'augmentation des charges de structures.

En France, au contraire, entre l'augmentation des rendements, un itinéraire cultural environnementalement toujours plus performant et l'amélioration des process industriels on constate une baisse des coûts de production et une augmentation de la productivité. L'écart avec le Brésil se réduit peu à peu.

« Nous nous préparons activement tant d'un point de vue agronomique qu'économique pour faire gagner notre filière en compétitivité et les deux années à venir sont décisives pour atteindre nos objectifs » affirme Eric Lainé, Président de la CGB.

Dès le début de la réforme en 2006, la course contre la montre a été lancée pour faire face à l'échéance de 2017, pour gagner en compétitivité.

- **Utiliser le programme AKER comme levier de compétitivité**

Lancé en 2012, le programme AKER vise à améliorer la productivité de la betterave en France dans un contexte international marqué par l'augmentation de la demande mondiale en sucre.

NOTE AUX RÉDACTIONS

AKER s'inscrit, pour une durée de 8 ans, dans le Programme d'Investissements d'Avenir initié par l'Etat dans le cadre de l'Agence Nationale de la Recherche. Doté d'un budget de 18,5 millions d'euros et d'une ressource de 80 chercheurs, le programme est porté par 11 organismes, partenaires publics et opérateurs privés de la filière betterave sucrière française. Le programme AKER, dont la finalité concerne à la fois la recherche, le développement et la formation, doit permettre de doubler le rythme annuel d'augmentation des rendements de la betterave en sucre/hectare (4 % vs 2 %) et de continuer à en faire une plante et une filière de référence en état de compétition avec la canne à sucre.

Pour en savoir plus :
www.aker-betterave.fr

Miser sur de nouveaux marchés

Après le sucre, le principal débouché de la betterave, reste le bioéthanol. Les ventes de SP95-E10 et de Superéthanol E85 ont connu cette année des volumes record. Mais il faut accélérer la distribution du SP95-E10. Quant à l'offre restreinte de véhicules FlexFuel, elle rend le Superéthanol E85 encore difficilement utilisable par les automobilistes, alors que le nombre de pompes augmente rapidement (cf. note détaillée « Bioéthanol »).

De nombreux autres débouchés sont à l'étude pour la betterave et le sucre. Ainsi le farnesane, un biocarburant pour l'aviation produit à partir de sucre est utilisé hebdomadairement (à hauteur de 10% du carburant) depuis octobre 2014 sur un vol Air France Paris-Toulouse. L'utilisation de ce biocarburant permet une réduction de 80% des émissions de CO2 par rapport au kérosène. Actuellement produit au Brésil à partir de sucre de canne, la construction d'un pilote de production à partir de sucre de betterave en Europe est à l'étude.

Dans la catégorie chimie du végétal, les débouchés possibles sont nombreux. Y figurent

en bonne place les bioplastiques et notamment le PLA (Acide PolyLactique) que l'on peut trouver dans des emballages alimentaires, cosmétiques, industries, ou encore textiles. Un pilote est installé en Belgique depuis 2010 et une usine de production pourrait voir le jour d'ici peu. De la même façon, la production de butadiène à partir d'éthanol fait l'objet d'un partenariat entre Tereos et Michelin qui pourrait aboutir à l'émergence d'une nouvelle filière dans les années à venir.

Cap sur 2017

Peu d'années nous séparent de 2017, mais la filière a compris depuis longtemps qu'il fallait anticiper pour se préparer à l'après-quota. Les planteurs de betteraves font face pour s'assurer un revenu dans ce nouvel environnement économique.

Dans ce contexte avec beaucoup d'éléments négatifs (baisse des cours mondiaux, chute des prix dans l'Union européenne, stocks de sucre aux plus hauts niveaux dans l'UE etc.) la recette betteravière 2014 va à nouveau baisser.



NOTE AUX RÉDACTIONS

Seul point vraiment positif en 2014, un excellent rendement à l'hectare qui va atténuer partiellement cette baisse de recette. Encore une fois, la performance agronomique de la betterave reste le gage de réussite pour cette plante. L'augmentation de la productivité à l'hectare et la baisse des coûts de production restent les maîtres-mots et le resteront pour sauvegarder la compétitivité et donc la rentabilité de la betterave à l'avenir. Avec 93t/ha en 2014, la cap des 100t/ha est à portée de main.

Les planteurs de betteraves œuvrent en ce sens en mettant l'accent sur :

- une sélection génétique indispensable axée sur l'augmentation du rendement en sucre/hectare,

- une méthode d'évaluation stricte de la récolte avec l'achèvement de la modernisation des Réceptions,
- un dispositif interprofessionnel et contractuel qui doit rester au moins aussi transparent sur les prix qu'aujourd'hui,
- le développement des marchés du sucre, de l'alcool et de l'éthanol, et l'accès à de nouveaux débouchés dans la chimie du végétal.

Autant d'atouts que la betterave compte bien utiliser pour rester compétitive et qui seront demain encore plus qu'aujourd'hui le gage de la réussite de toute une filière.





État des lieux et perspectives

Des mesures concrètes attendues pour atteindre l'objectif d'incorporation

Les volumes d'éthanol incorporés en France en 2013 ont légèrement diminué (-2,3%) tandis que les ventes d'essences se sont érodées de 3% dans le même temps. En conséquence, **le taux d'incorporation s'établit à 5,66% en énergie**, quasiment identique à l'année précédente (5,62%) et toujours **en deçà de l'objectif de 7%**, en vigueur depuis 2010.

Le **déploiement du SP95-E10** dans le réseau de distribution **se poursuit** : fin novembre, 41% des stations-service du pays proposent cette essence (54% des stations écoulant les plus gros volumes). Alors que les enseignes des groupes pétroliers ont massivement adopté l'essence à 10% d'éthanol (85% de leurs stations en proposent), celles de la grande distribution font preuve d'une surprenante inertie avec seulement une station-service équipée sur 5 dans leur réseau. Désormais compatible avec 90% du parc automobile essence français, le SP95-E10, vendu moins cher de 3 à 4 centimes au litre à même réseau de distribution, reçoit l'adhésion des automobilistes : **sa part de marché s'est établie à 29% des essences en 2013 et devrait avoisiner 32% en 2014**.

Depuis plusieurs mois, la filière française du bioéthanol porte auprès des pouvoirs publics français une proposition d'**évolution de la fiscalité des essences** visant à instaurer un écart de TICPE de 3 centimes en faveur du SP95-E10 par rapport aux SP95 et 98, soit un prix à la pompe inférieur de 5 à 6 centimes pour l'essence européenne de référence.

Une telle évolution, neutre pour les recettes fiscales de l'Etat, répond pleinement aux enjeux de la **transition énergétique** (réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, recours accru aux

énergies renouvelables), du **pouvoir d'achat des français** et de **l'indépendance énergétique**. Elle constituerait également un moyen concret et efficace de rapprocher la fiscalité entre essence et gazole, conformément au souhait exprimé par le gouvernement lors de la conférence environnementale.

Au cours de l'année 2014, **plus de 150 nouvelles stations ont adopté le Superéthanol E85**, disponible dans 508 points de ventes à la mi-novembre. Intermarché et Total ont été les principaux artisans de cette évolution qui devrait se poursuivre en 2015. Cette diffusion accrue du carburant se heurte à la raréfaction des modèles Flexfuel d'origine, en raison d'une erreur dans la réglementation européenne, nuisant à l'éthanol. Cette erreur doit être rectifiée, sous l'impulsion de la France, pour garantir un avenir au Flexfuel. De plus, dans l'intérêt des consommateurs, il importe de mettre en place une **procédure d'homologation des kits Flexfuel**, comme cela existe en Suède ou en Allemagne, pour les véhicules essence existants, assurant ainsi un relais de croissance pour le Superéthanol E85.



Changement indirect d'affectation des sols (CASI) : épilogue attendu en 2015

En octobre 2012, la Commission européenne a présenté un projet de directive relatif à la question des changements indirects d'affectation des sols. Cette proposition a suscité l'indignation des filières européennes de biocarburants en particulier du fait de la prise en compte des CASi à compter de 2020, du plafonnement à 5% de la part des biocarburants de première génération et de l'introduction d'artifices comptables (comptage multiples pour les biocarburants avancés) destinés à sécuriser l'objectif global d'une part de 10% d'énergies renouvelables dans les transports.

Depuis, le Parlement européen s'est prononcé sur ce texte en recommandant que les biocarburants de 1ère génération contribuent à 6% à l'objectif européen, avec un objectif spécifique de 7,5% d'éthanol dans les essences, afin de prendre en compte la baisse régulière de la consommation de ce carburant. En juin 2014, le Conseil européen a arrêté sa position sur cette proposition de directive et prône une contribution des biocarburants de première génération à 7% au titre de l'objectif européen d'énergies renouvelables dans les transports, en restreignant la portée du comptage multiple des biocarburants dits avancés.

Cette évolution est la traduction concrète du fait que les études sur laquelle la proposition de la Commission est basée ne constituent pas un socle scientifique robuste et mature : les modèles économiques utilisés ignorent largement la hausse structurelle des rendements agricoles, la forte augmentation des cultures intermédiaires ou dérobées, ou encore la réduction des jachères et surestiment exagérément l'impact des biocarburants sur le besoin en terres agricoles.

Le Parlement européen et le Conseil ont mis en avant l'ampleur des incertitudes scientifiques autour du concept des CASi et dès lors la nécessité d'une contribution significative des biocarburants dits de première génération

à l'objectif d'énergie renouvelable dans les transports en 2020. Reste à présent aux institutions européennes à statuer définitivement sur ce texte, à l'issue de la deuxième lecture au Parlement européen, prévue au printemps 2015.

Outre la question du comptage multiple sur laquelle il serait raisonnable de revenir, il importe que l'arbitrage final maintienne un objectif spécifique de 7,5% d'énergie renouvelable dans les essences.





CHIFFRES-CLÉS DE LA CAMPAGNE BETTERAVIÈRE 2014 - 2015



LA FRANCE



1^{er} producteur européen de sucre
 1^{er} producteur mondial de sucre de betterave
 1^{er} producteur mondial de bioéthanol de betterave

L'EUROPE



1^{er} producteur de sucre de betterave dans le monde

Planteurs de betteraves	26 000 planteurs dans 29 départements
Surfaces ensemencées	404 967 hectares ensemencés soit 2,2 % des terres arables
Superficie moyenne de betteraves par exploitation	16,2 hectares
Chiffre d'affaires de la vente de betteraves	1 milliard d'€ environ
Rendement en betteraves	93 tonnes de betteraves à 16° par hectare
Rendement en sucre	13,6 tonnes de sucre blanc par hectare
Production	37,6 millions de tonnes de betteraves (Mt) à 16° dont : <ul style="list-style-type: none"> • 22,3 Mt pour le sucre marché UE (20,4 Mt de Quota et 1,9 Mt Travail à Façon-DOM) • 8,5 Mt pour l'alcool et l'éthanol • 3,3 Mt pour l'industrie chimique • 2 Mt pour l'export marché mondial de hors quota • 1,5 Mt de report
Production de sucre alimentaire	3,5 millions de tonnes de sucre dont 1,3 Mt exportées sur l'UE et 0,3 Mt sur pays tiers
Consommation de sucre en France	2 millions de tonnes
Production d'éthanol carburant d'origine betteravière	5 millions d'hectolitres environ (dont 1 million hl à partir de mélasse)
Production d'alcool de betterave (spiritueux et pharmacie)	4,5 millions d'hectolitres environ
Nombre de sucreries	17
Nombre de sucreries et sucreries-distilleries	8
Nombre de distilleries	2
Nombre de raffinerie	1